



REGLEMENT INTERIEUR



Article 1 : Présentation

Le club AGC est affilié à la Fédération Française de Gymnastique (FFG) agréé Jeunesse et sport. Il a pour but de développer la gymnastique sous toutes ses formes, pour le loisir ou la compétition.

Article 2 : Le bureau

Le bureau du club est composé de bénévoles comme suit :

- Un(e) président(e)
- Un(e) trésorier(e)
- Un(e) trésorier (es) adjoint (es)
- Un(e) secrétaire
- Et ses techniciens pour chaque section. Il assure essentiellement les tâches administratives et les liaisons avec les pratiquants et/ou leurs parents. Chaque membre est élu pour 4 ans.

Article 3 : adhésion au club

L'inscription au club de tout gymnaste implique :

- D'effectuer son inscription sur **GESTGYM**
- le paiement de la cotisation au moment de l'inscription sur **GESTGYM**
- la fourniture d'un certificat médical pour les nouveaux adhérents, du questionnaire de santé pour les anciens adhérents
- l'acceptation et le respect du présent règlement et de la charte et valeurs de la FFG

Chaque adhérent doit verser une cotisation annuelle fixée chaque année par les membres du CA. Elle correspond au montant de la licence annuelle, l'assurance ainsi que la participation au fonctionnement du club.

La cotisation est due même en cas de désistement en cours d'année. Il ne sera fait aucun remboursement. En cas de problème de santé (sur présentation d'un certificat médical), ou en cas de

d'événement familial important (déménagement) le conseil d'administration de l'association pourra statuer sur un remboursement éventuel qui restera toutefois exceptionnel.

Le dossier complet est à rendre impérativement au plus tard au 3^e cours. **Si le dossier n'est pas Rendu dans les délais, le bureau se réserve le droit de refuser l'accès aux cours de la/du gymnaste.**

Article 4 : Absences et retards

Les parents préviennent l'entraîneur en cas d'absence ou retard de l'adhérent. Le club est en droit de radier l'adhérent au bout de 3 absences consécutives et non justifiées. Toutes absences aux compétitions et aux manifestations du club sans raison valable, le club est en droit de refuser l'enfant la saison suivante.

Article 5 : Arrivée et départ des cours.

Les cours doivent être suivis avec assiduité. Les adhérents doivent être accompagnés jusque devant la porte d'entrée de la salle d'entraînement et l'accompagnateur doit s'assurer de la présence de l'entraîneur. L'entraîneur prend en charge l'adhérent pendant la durée du cours. Fait l'appel sur le listing mis à disposition au gymnase. En fin de cours l'entraîneur accompagne les enfants aux familles. En dehors des cours PETITE ENFANCE, pour des raisons de sécurité les familles ne peuvent pas rester dans les salles d'entraînements. Des bancs sont installés dans le hall d'entrée.

Tout enfant mineur n'est pas autorisé à rentrer seul, même pour rejoindre le parking, sauf sur autorisation écrite des représentants légaux

Article 6 : Période d'entraînement

Les entraînements ont lieu pendant la période scolaire. Par ailleurs le club propose des stages lors des congés scolaires, en fonction de la disponibilité du gymnase et de l'encadrement. Le club est en droit de vous solliciter une participation financière afin que votre enfant puisse participer aux stages.

Chaque gymnaste doit s'entraîner avec le groupe dont il fait partie et respecter les horaires d'entraînements fixés. le gymnaste peut être

amené à changer de groupe en cours de saison suivant son évolution. Ce changement est déterminé avec les entraîneurs et les responsable Technique.

Article 7 : Compétitions

Sur proposition de l'entraîneur, un adhérent peut choisir ou non de participer à des compétitions. Le calendrier est donné à chaque adhérent. S'il choisit d'y participer, il s'engage à participer aux compétitions auxquelles il est inscrit.

Au cours du 1er trimestre de l'année sportive, en cas d'absence de l'adhérent pendant 2 semaines avant la compétition, non justifiée par un certificat médical ou une raison grave, celui-ci ne pourra pas participer aux compétitions prévues et les forfaits seront susceptible d'être réglée par l'adhérent.

Les détails concernant les dates, heures et lieux des compétitions sont communiqués aux adhérents concernés la semaine précédant la compétition.

Les frais des juges Lors des déplacements sont pris en charge par le club. Les compétitions se déroulent à niveau départemental, régionale, zone et national. Les déplacements au niveau du département et de la région doivent être effectué par les parents. Le club prend en charge les frais d'engagement.

Article 8 – Equipement

Les adhérents doivent se présenter dans la salle de gymnastique en tenue appropriée, le jogging est proscrit. Pas de bijou. L'association ne fournit pas le petit matériel (manique...).

La magnésie est disponible au gymnase. L'équipement en GAF est en GR se compose d'un justaucorps.

Pour les compétitions individuelles, les gymnastes sont libres de choisir le justaucorps de leur choix avec leur entraîneur.

Pour les compétitions par équipes, les gymnastes doivent acquérir la tenue du club. Pour la section petite enfance il est possible d'acheter le t-shirt de la FFG suivant les disponibilités.

Article- 9 Accidents

Aucun soin, en dehors des petits soins de secouristes n'est dispensé par l'entraîneur.

Les parents doivent autoriser le club au moment de l'inscription à faire intervenir les services médicaux en cas d'urgence.

En cas d'accident il est impératif avec le club d'établir une déclaration d'accident sous 48h.

Le club dispose d'une trousse de premier secours avec le strict minimum, afin de limiter les risques d'allergies, désinfectant, pansement, sparadrap est à proscrire.

Si la victime est INCONSCIENTE et NE RESPIRE PAS, un défibrillateur est à disposition des utilisateurs, tous citoyens est autorisé à l'utiliser suivant les 3 gestes suivants :



Article 10 – Participation à la vie du club

Chaque adhérent est invité à participer à la vie du club, en fonction de ses disponibilités et motivations. La participation à l'assemblée générale du club est fortement conseillée afin de s'informer sur la vie du club et échanger avec les dirigeants

Article 11 – Droit à l'Image et RGPD

si une famille ne souhaite pas que son enfants soit photographié ou filmé et que son image soit utilisé par le club , merci de le faire savoir au moment de l'inscription. Les informations concernant les adhérents sont strictement confidentielles et ne sont pas conservées par le club

DATE ET SIGNATURE : (pour les mineurs signature du représentant légal)

VALEURS DE LA FFGYM

Respect

**Respecter autrui (dirigeants, entraîneurs, juges, adversaires...)
Respecter les règles sportives
Respecter l'environnement (matériel, équipement, nature)**

Engagement

**Développer le goût de l'effort et donner son maximum (dépassement de soi)
Entreprendre en surmontant les difficultés**

Solidarité

**Collaborer avec son groupe (équipe, club, fédération, pays)
Progresser ensemble (se soutenir et s'entraider pour avancer ensemble)**

Excellence

**Rechercher la perfection et la beauté du geste
Organiser sa pratique en maîtrisant les risques
Equilibrer et rééquilibrer son corps en permanence
Rechercher la précision en toutes circonstances**

Responsabilité

**Assumer sa présentation, sa prestation devant les autres
Accepter d'être jugé par les autres
S'exprimer avec authenticité (sans tricher avec soi-même ou avec les autres)**

Plaisir

**Pratiquer par plaisir, et pour le plaisir
Pratiquer avec le plaisir comme source de progrès
Rechercher l'épanouissement personnel et collectif
Partager les émotions sportives**

CHARTRE DU GYMNASTE

Le gymnaste pris au sens large, (du débutant au sportif de haut-niveau) doit dans l'exercice de sa responsabilité :

- 1.** Respecter les valeurs et les règlements de la FFG
- 2.** Respecter les partenaires, adversaires, juges, entraîneurs, dirigeants et officiels, organisateurs et médias, ainsi que l'environnement dans lequel il évolue
- 3.** Faire preuve de fair-play, de loyauté et de tolérance à l'égard des partenaires et des adversaires
- 4.** S'interdire l'utilisation de substances ou de procédés interdits
- 5.** Refuser toute forme de violence, discrimination et tricherie
- 6.** Etre et demeurer exemplaire dans et au dehors de l'aire sportive
- 7.** Accepter les règles et le résultat en toute circonstance
- 8.** S'engager dans sa pratique, développer le goût de l'effort et le dépassement de soi
- 9.** Mettre en cohérence sa préparation avec les objectifs poursuivis
- 10.** Représenter avec fierté et loyauté son club, sa fédération et son pays



EDITION JANVIER 2024/2025
AMICALE GYMNIQUE CHELLOISE
Avenue M.Baquet, 77500
Chelles
R.N.A : W7710099397